



Conseil d'administration

# AVANT-PROJET DE BUDGET 2013

CT/CA-008/2012FR

## SOMMAIRE

### I. INTRODUCTION

A – INTRODUCTION GÉNÉRALE

B – ALIGNEMENT DES PRIX ET DES COÛTS

C – RECETTES

D – DÉPENSES

E – ACTIVITÉS

### II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

### III. ÉTAT DES RECETTES 2013

### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2013

### ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

## I. INTRODUCTION

### A. Introduction générale

L'avant-projet de budget pour l'exercice 2013 comprend:

- B. la description du travail du Centre dans une perspective d'alignement des prix et des coûts pour 2013;
- C. les recettes du Centre prévues à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organes pour lesquels le Centre opère, et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue, en rémunération des prestations fournies, y inclus des activités à caractère interinstitutionnel, ainsi qu'une subvention communautaire;
- D. les dépenses du Centre, ventilées par titre;
- E. la ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie illustre le lien avec l'avant-projet de programme de travail pour 2013. Elle identifie, d'une part, les ressources allouées à chaque activité afin d'atteindre les objectifs stratégiques du Centre et, d'autre part la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans ce document budgétaire sont exprimés en euros.

### B. Alignement des prix et des coûts

Comme les années précédentes, les clients du Centre ont été invités à communiquer leurs prévisions pour le présent avant-projet de budget. Les prévisions 2013 ont pour point de départ la structure tarifaire 2012 approuvée par le conseil d'administration. Les volumes de traduction prévus pour 2013 (633 658 pages) ont diminué par rapport aux résultats 2011 (712 813 pages facturées) et légèrement par rapport aux prévisions 2012 (635 817 pages).

Avec les tarifs 2012, utilisés pour préparer les prévisions 2013, les revenus estimés pour les titres 1 (paiement des agences et offices) et 3 (institutions) s'élevaient à 41,1 millions d'euros, soit une baisse de 1,1 million d'euros par rapport à 2012, alors que le volume de pages était comparable, et de 1,8 million d'euros par rapport à 2011.

Afin de remédier à cette situation, le Centre a intensifié ses efforts pour réduire ses coûts en optimisant ses méthodes de travail et ses processus, mais également en procédant à des réductions significatives dans les domaines suivants:

- réduction de neuf postes du tableau des effectifs par rapport à 2012 (de 215 à 206 postes),
- réduction importante du nombre de promotions prévues en 2013,
- modification de l'application des horaires flexibles,
- gel ou diminution (entre 10 et 40%) de lignes budgétaires telles que: formation professionnelle, missions, nettoyage et maintenance, achat de mobilier, achat de livres et journaux,
- arrêt du paiement des lignes internet pour les agents travaillant en télétravail.

Le rabais de -25% appliqué aux services programmés a été créé, il y a plus de dix ans, pour inciter les clients du Centre à mieux programmer leurs travaux de traduction. Mais une analyse de la répartition des demandes a révélé que, pour les documents, le pourcentage de pages au tarif programmé ou lent sur le total des pages prévues a augmenté de 28% en 2011 à 42% en 2013, diminuant de façon significative les revenus attendus, alors que les coûts sont identiques.

En conséquence, et en application du principe d'alignement des prix avec les coûts, approuvé par le conseil d'administration en 2009, le Centre propose d'appliquer une réduction de -10% pour les tarifs des services programmés et lents (traductions, révisions, modifications) au lieu de la réduction de -25% appliquée jusqu'à présent.

Dans l'état des recettes 2013 (partie III du présent document), cette modification tarifaire est appliquée de façon regroupée sur les lignes budgétaires 1990 et 3990, et apporte ainsi 1,5 million d'euros, nécessaires à l'équilibre du budget.

La modification tarifaire des services programmés et lents ainsi que les réductions de coûts décrites ci-dessus n'ont cependant pas suffi à combler l'écart entre des recettes en recul et les dépenses.

C'est pourquoi, afin de ne pas augmenter les tarifs des autres services, le Centre a injecté dans les recettes une partie de la réserve constituée en 2011 pour maintenir la stabilité des prix (560 700 euros). De plus, pour compenser les dépenses liées à la préparation des équipements et des systèmes à l'intégration du programme e-CdT (500 000 euros sur la ligne budgétaire 2120 et 196 000 euros sur la ligne 2100), une partie de la réserve pour investissements exceptionnels, créée en 2011, a été également injectée dans les recettes, à hauteur de 696 000 euros.

Un examen semestriel des coûts sera effectué en juillet 2012, à temps pour finaliser les tarifs 2013. Lesdits tarifs seront envoyés aux clients en août/septembre - afin que ces derniers puissent réviser leurs prévisions 2013 - et ils seront soumis à l'approbation du conseil d'administration en octobre 2012.

Le tableau ci-après présente les prix provisoires, applicables en 2013:

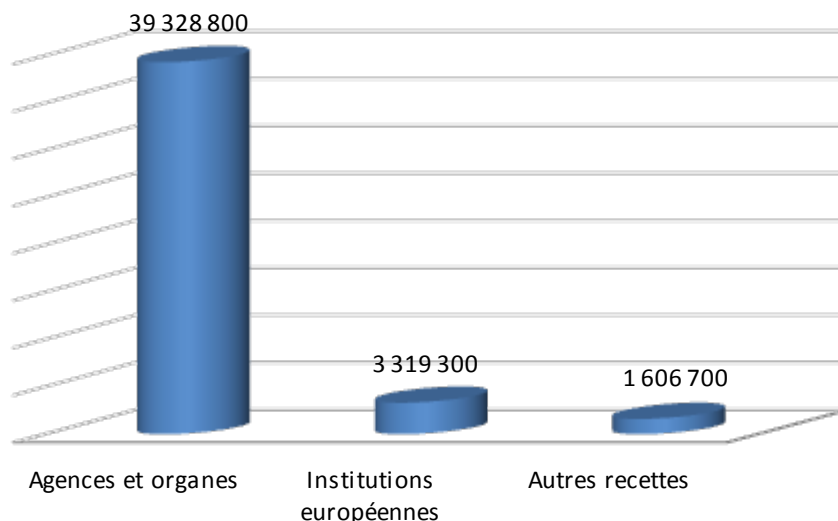
Service	Normal (EUR)	Programmé/lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	97,00	- 10%	+ 25%	174,60
Modification (prix par page)	180,00			
Révision (prix par page)	48,50			
Contrôle rédactionnel ( <i>Editing</i> ) (prix par page)	60,00			
Marques, dessins ou modèles (prix par page)	42,50 EUR pour 371 000 pages (arrangement bilatéral)			
Autres services (standardisation, terminologie, etc.)	900 EUR par homme/jour			
Listes de termes	5,00 EUR par terme			

Suppléments:

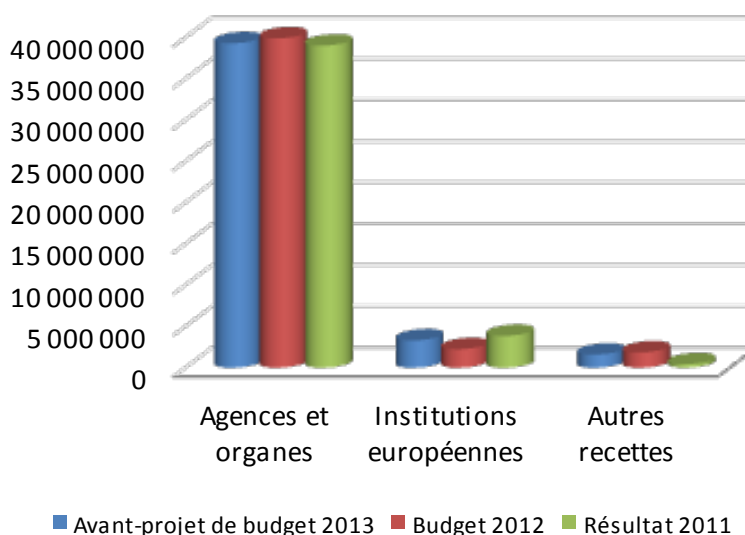
Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	10,00
Document confidentiel (supplément par page)	10,00
Langue non communautaire (supplément par page)	10,00

### C. Recettes

Les recettes prévues se répartissent comme suit:



Le graphique ci-dessous présente les prévisions de recettes pour 2013 par rapport aux budgets 2012 et 2011 ainsi qu'aux résultats 2011, à savoir:

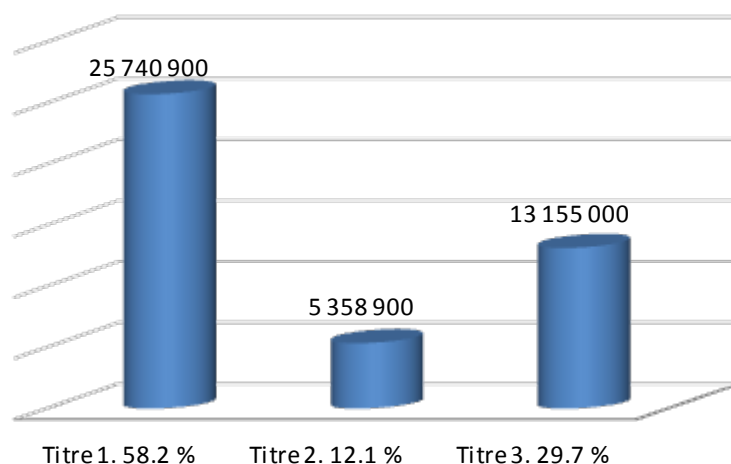


D'après le graphique, il est clair que la baisse des recettes en 2013 aurait été bien plus importante sans la proposition de diminuer le rabais pour les services programmés et lents de -25 à -10%. Dans le budget, les effets de cette proposition apparaissent sur deux lignes distinctes, 1990 dans le titre 1 et 3990 dans le titre 3. Le budget pour chaque client correspond ainsi à ses prévisions initiales, qui ont été transmises au Centre en janvier, mais devra être réévalué individuellement par chaque client pour la révision de ses prévisions en août/septembre afin de préparer le projet de budget 2013.

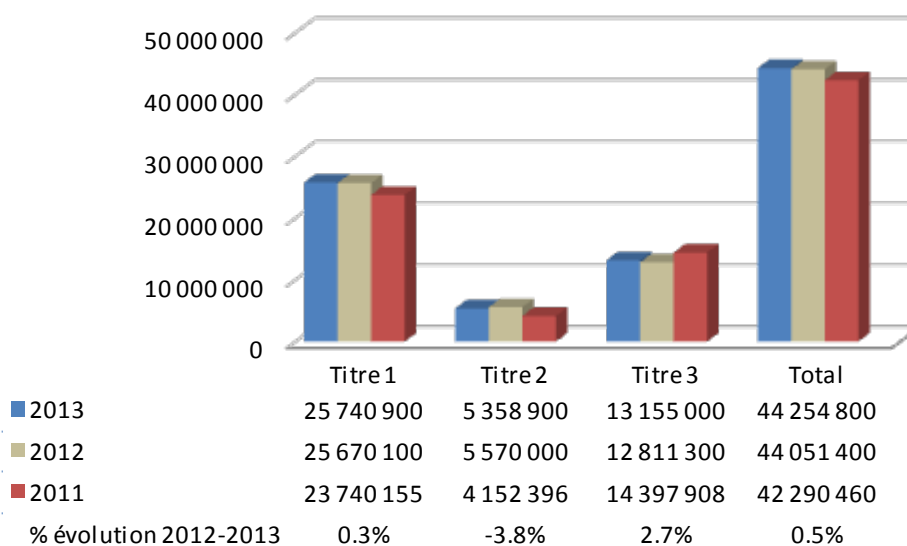
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LE 22 MARS 2012

## D. Dépenses

Comme cela est expliqué à la section B, l'effort entrepris par le Centre pour aligner les prix et les coûts a eu des conséquences pour tous les titres. Les dépenses sont ventilées comme suit, la part de chaque titre dans le budget étant indiquée en pourcentage:



Par rapport à 2012, le titre 1 reste stable (+ 0,3%) malgré les augmentations générales inévitables (salaires et promotions), le titre 2 diminue de 3,8 % et le titre 3 augmente de 2,7 %. La composition des dépenses par titre ainsi qu'une comparaison entre le budget 2012 et le résultat 2011 sont illustrées ci-dessous. Aucun crédit n'étant prévu au titre 10 des budgets 2013 et 2012, il n'en est pas fait mention dans le graphique.



### Titre 1 – PERSONNEL

S'agissant du titre 1, Personnel, la révision du tableau des effectifs et le recours aux agents contractuels et aux intérimaires permettent de ne pas augmenter les coûts entre 2012 et 2013.

La révision des effectifs a abouti à la suppression de deux postes AST, à la conversion de sept postes d'agents temporaires en agents contractuels et au redéploiement de deux postes AD - l'élargissement de l'Union européenne à la Croatie conduira en effet le Centre, en 2013, à supprimer deux postes d'administrateurs dans les départements support pour recruter deux traducteurs croates sans augmenter son effectif global.

Le nombre total de postes du tableau des effectifs diminue en tout de 215 en 2012 à 206 postes en 2013. En conséquence, le nombre d'agents contractuels prévus augmente de 15 à 22.

À la fin de l'année 2011, 205 postes étaient pourvus.

Les autres mesures de réduction de coûts au titre 1 concernent également la diminution du nombre de promotions possibles en 2013 et, dans une moindre mesure, la diminution des dépenses de formation et missions.

Il est important de souligner que, sans les réductions mentionnées ci-dessus, le montant total des dépenses du titre 1 serait supérieur de 5,4% par rapport au montant figurant actuellement dans l'état des dépenses (partie IV du présent document).

## Titre 2 – IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

S'agissant du titre 2, Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement, le Centre a pu réduire ses dépenses de 3,8% par rapport au budget 2012. L'augmentation de 29% par rapport au résultat 2011 provient des importantes dépenses d'investissement consenties en 2012 pour la nouvelle salle des serveurs informatiques et en 2013 pour préparer la mise en œuvre du programme e-CdT. Ce programme permettra au Centre de relever les défis des prochaines années, de mieux répondre encore aux exigences actuelles et futures des clients, et d'accroître sa compétitivité.

Pour 2013, des réductions de dépenses de nettoyage et maintenance, d'achat de meubles, de livres et journaux ont été prises en compte.

## Titre 3 - DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

S'agissant du titre 3, Dépenses opérationnelles, les dépenses devraient être supérieures de 2,7% au budget 2012 et inférieures de 8,6 % aux résultats 2011.

Les prévisions de dépense «freelances» ont été affinées en comparant les volumes traduits en 2011 et les prévisions pour 2013, pour lesquelles les prévisions détaillées fournies par les clients sont très précieuses. S'agissant de 2011, force est de constater que le volume des traductions externalisées, et en conséquence le montant prévu pour la ligne 3000 dans le budget rectificatif, ont été sous évalués. En novembre 2011, en effet, le Centre a dû effectuer une collecte de crédits d'un montant de 681 540 euros. Cette collecte a concerné 25 lignes budgétaires au profit de la ligne 3000.

Le Centre a depuis mis en place un système plus efficace d'analyse et de suivi de la consommation de la ligne 3000, ce qui lui permettra d'évaluer plus précisément ses besoins pour le projet de budget 2013 et de mieux préparer, en temps utile, le budget rectificatif 2012.

## Titre 10 - PROVISIONS

S'agissant du titre 10, Provisions, le budget 2013 ne prévoit pas de crédits. La contribution au régime de pension communautaire pour 2013, à hauteur de 3,64 millions d'euros, étant comprise dans le titre 1, il n'est pas nécessaire d'augmenter le fonds de préfinancement.

## E. Activités du Centre

Le Centre a défini quatre activités: 1) Activité de base: traduction; 2) Activités de soutien; 3) Activités externes; et 4) Activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2013 sont réparties entre les différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Les ressources financières des titres 1 et 2 sont réparties sur la base des ressources humaines affectées à chaque activité. Ce calcul prend en compte la répartition différente des types de postes et de grades, et par conséquent la variation des coûts salariaux en fonction des activités. Des informations plus détaillées sont fournies dans l'avant-projet de programme de travail pour 2013.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité de base: traduction	64,8 %	74,5 %	32 958 558
Activités de soutien	25,8 %	14,7 %	6 525 530
Activités externes (actions de promotion)	1,9 %	3,5 %	1 553 462
Activités de gestion et de contrôle	7,5 %	7,3 %	3 217 249
Total	100 %	100 %	44 254 800

### Activité 1: TRADUCTION

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, le contrôle rédactionnel et la révision de documents, ainsi que la traduction et la révision des marques, dessins et modèles communautaires, conformément aux critères de qualité et aux délais de livraison déterminés (priorité stratégique du Centre).

Cette activité mobilise 64,8 % des ressources humaines du Centre et consomme 74,5 % de son budget total, soit la totalité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

Le volume total prévu pour 2013 est de 633 658 pages, soit une diminution de 0,3% par rapport au budget 2012. Grâce à la hausse des prix des services programmés et lents, afin d'équilibrer les dépenses et les recettes, les recettes prévues sont en augmentation de 1,1% par rapport à celles de 2012.

	2013	2012	% 2012-2013
Nombre total de pages prévues	633 658	635 818	-0,3 %
Total des versements effectués au titre des travaux de traduction, terminologie et liste de termes	42 648 100	42 183 100	+1,1 %

L'estimation du volume d'activité de traduction, en nombre de pages, est la suivante:

Agence européenne pour l'environnement (AEE)	2 267
Fondation européenne pour la formation (ETF)	2 526
Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	4 788
Agence européenne des médicaments (EMA)	32 374
Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	7 760
Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	37 833

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LE 22 MARS 2012

OHMI Contrôle rédactionnel	17 305
OHMI Marques	370 608
Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	1 237
Office européen de police (Europol)	4 929
Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	7 195
Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	620
Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	5 810
Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	3 189
Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	52
Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	2 070
Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	23 068
Agence ferroviaire européenne (AFE)	7 732
Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	206
Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	1 944
Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	4 153
Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	9 198
Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	350
Collège européen de police (CEPOL)	1 134
Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (EAHC)	1 015
Agence du GNSS européen (GSA)	154
Agence européenne de défense (AED)	52
Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	29 700
Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	1 619
Fusion à des fins énergétiques (F4E)	515
Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.
Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	278
Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	1 237
Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	675
Agence exécutive pour la recherche (REA)	292
Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	168
Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	2 248
Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	206
Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	13 432
Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	109
Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	238
Entreprise commune «Piles à combustible et Hydrogène» (EC PCH)	91
Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.
Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	p.m.
Agence européenne de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	527
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	5 496
Autorité bancaire européenne (ABE)	2 062
Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.
Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.
Commission européenne – DG EMPL	8 500
Parlement européen	p.m.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LE 22 MARS 2012



Conseil de l'Union européenne	750
Cour des comptes européenne	550
Comité des régions de l'Union européenne	p.m.
Comité économique et social européen	p.m.
Cour de justice de l'Union européenne	9 000
Banque centrale européenne	1 090
Médiateur européen	5 306
<b>Total pages</b>	<b>633 658</b>

## Activité 2: SOUTIEN ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Opérant en tant qu'organisme autonome de l'Union européenne, le Centre doit mettre en œuvre des fonctions de soutien administratif et technique pour les ressources humaines, pour les marchés publics, pour une comptabilité exacte et fiable, pour les infrastructures et la logistique, et en particulier, fournir tout soutien nécessaire à ses activités de base. Les activités de soutien ont également pour objectif de coordonner des projets transversaux de grande envergure visant à fournir un meilleur service aux clients. Enfin, le Centre fournit également des solutions performantes d'infrastructure centrale pour les technologies de l'information et de la communication (TIC).

L'activité de soutien administratif et technique du Centre mobilise 25,8 % des ressources humaines du Centre et consomme 14,7 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

## Activité 3: ACTIVITÉS EXTERNES (ACTIONS DE PROMOTION)

L'objectif de cette activité est de promouvoir, d'une part, le Centre, d'autre part la traduction en tant que métier et service, principalement par le biais de présentations du Centre auprès de ses partenaires externes: clients, comités interinstitutionnels et internationaux, et universités des États membres. Cette activité est également liée à la deuxième mission du Centre: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction communautaire, par le biais de la coopération interinstitutionnelle.

Cette activité mobilise 1,9 % des ressources humaines du Centre et consomme 3,5 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

## Activité 4: GESTION ET CONTRÔLE

L'encadrement du Centre est tenu de faire respecter le statut du personnel et le règlement financier applicables aux organes et institutions de l'UE, et d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité. Seule une activité de gestion et de contrôle efficace et efficiente est à même de procurer l'assurance raisonnable que les activités du Centre ont été réalisées de manière à atteindre les résultats attendus.

Cette activité mobilise 7,5 % des ressources humaines du Centre et consomme 7,3 % de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 de cette activité.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2013	Exercice budgétaire 2012	Résultats 2011
	<b>RECETTES</b>			
1	VERSEMENTS DES ORGANISMES ET ORGANES	39 328 800	39 925 000	39 038 543
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	p.m.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 319 300	2 258 100	3 866 054
4	AUTRES RECETTES	350 000	495 000	441 561
5	EXCÉDENT BUDGÉTAIRE CUMULÉ ET VIREMENTS DES RÉSERVES CONSTITUÉES LES ANNÉES PRÉCÉDENTES	1 256 700	1 373 300	9 231 710
	<b>TOTAL</b>	<b>44 254 800</b>	<b>44 051 400</b>	<b>52 577 869</b>
	<b>DÉPENSES</b>			
1	PERSONNEL	25 740 900	25 670 100	23 740 155
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	5 358 900	5 570 000	4 152 396
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	13 155 000	12 811 300	14 397 908
10	PROVISIONS	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL</b>	<b>44 254 800</b>	<b>44 051 400</b>	<b>42 290 460</b>

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE LE 22 MARS 2012

### III. ÉTAT DES RECETTES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
<b>1</b>	<b>VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES</b>			
1 0	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 0 0</b>	<b>Versements des agences, offices, institutions et organes</b>			
1 0 0 0	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	222 600	300 000	355 910
1 0 0 1	Fondation européenne pour la formation (ETF)	245 000	250 200	317 240
1 0 0 2	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA)	533 800	718 700	691 717
1 0 0 3	Agence européenne des médicaments (EMA)	2 871 300	3 057 000	2 982 374
1 0 0 4	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	763 700	737 900	735 835
1 0 0 5	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	5 486 900	5 258 700	4 338 290
1 0 0 6	OHMI Marques	15 750 800	15 770 800	16 280 483
1 0 0 7	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	120 000	120 000	54 195
1 0 0 8	Office européen de police (Europol)	478 100	1 016 400	512 570
1 0 0 9	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	702 400	600 000	826 960
	<i>Total de l'article 1 0 0</i>	27 174 600	27 829 700	27 095 575
<b>1 0 1</b>				
1 0 1 0	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	61 400	121 300	103 429
1 0 1 2	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	610 200	1 057 300	1 662 933
1 0 1 3	Agence européenne pour la reconstruction (AER)	p.m.	p.m.	p.m.
1 0 1 4	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	p.m.	16 740
1 0 1 5	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	350 900	352 400	393 008

### III. ÉTAT DES RECETTES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
10	
<b>100</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1000	
1001	
1002	
1003	
1004	
1005	
1006	
1007	
1008	
1009	
<b>101</b>	
1010	
1012	
1013	
1014	
1015	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1 0 1 6	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	5 000	5 000	1 953
1 0 1 7	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	200 800	200 000	84 574
1 0 1 8	Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA)	1 705 400	1 505 500	1 398 439
1 0 1 9	Agence ferroviaire européenne (AFE)	750 000	750 000	696 269
	<i>Total de l'article 1 0 1</i>	3 683 700	3 991 500	4 357 345
<b>1 0 2</b>				
1 0 2 0	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	20 000	20 000	97 317
1 0 2 1	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	198 200	189 200	625 980
1 0 2 2	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	315 700	398 900	392 638
1 0 2 3	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	709 600	700 000	759 837
1 0 2 4	Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI)	34 000	40 700	23 686
1 0 2 5	Collège européen de police (CEPOL)	110 000	110 000	85 970
1 0 2 6	Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC)	106 000	111 100	98 002
1 0 2 7	Agence du GNSS européen (GSA)	14 900	24 600	4 883
1 0 2 8	Agence européenne de défense (AED)	5 000	5 000	12 717
1 0 2 9	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	3 165 200	4 405 400	3 707 841
	<i>Total de l'article 1 0 2</i>	4 678 600	6 004 900	5 808 872
<b>1 0 3</b>				
1 0 3 0	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	157 000	157 000	164 309
1 0 3 1	Entreprise commune Fusion à des fins énergétiques (F4E)	50 000	50 000	27 438
1 0 3 2	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	1 163

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1016	
1017	
1018	
1019	
<b>102</b>	
1020	
1021	
1022	
1023	
1024	
1025	
1026	
1027	
1028	
1029	
<b>103</b>	
1030	
1031	
1032	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1 0 3 3	Agence exécutive du réseau transeuropéen de transport (TEN-T EA)	27 000	27 000	18 677
1 0 3 4	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	120 000	120 300	82 584
1 0 3 5	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	62 200	63 500	38 051
1 0 3 6	Agence exécutive pour la recherche (REA)	35 000	25 200	19 875
1 0 3 7	Entreprise commune «Clean Sky» (EC Clean Sky)	16 300	8 000	9 261
1 0 3 8	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	218 100	215 500	218 749
1 0 3 9	Entreprise commune SESAR (EC SESAR)	20 000	24 100	19 832
	<i>Total de l'article 1 0 3</i>	705 600	690 600	599 937
<b>1 0 4</b>				
1 0 4 0	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	980 000	980 000	930 590
1 0 4 1	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (EC ARTEMIS)	10 100	4 700	7 998
1 0 4 2	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (EC IMI)	23 100	p.m.	29 589
1 0 4 3	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (EC PCH)	6 600	2 500	6 870
1 0 4 4	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (EC ENIAC)	p.m.	p.m.	4 883
1 0 4 5	Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA)	p.m.	p.m.	135 199
1 0 4 6	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	25 800	4 400	0
1 0 4 7	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	533 100	216 700	31 620
1 0 4 8	Autorité bancaire européenne (ABE)	200 000	200 000	21 895
1 0 4 9	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	p.m.	p.m.	3 023

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1033	
1034	
1035	
1036	
1037	
1038	
1039	
<b>104</b>	
1040	
1041	
1042	
1043	
1044	
1045	
1046	
1047	
1048	
1049	



Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
	<i>Total de l'article 1 0 4</i>	1 778 700	1 408 300	1 171 665
<b>1 0 5</b>				
1 0 5 0	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	p.m.	p.m.	5 151
	<i>Total de l'article 1 0 5</i>	p.m.	p.m.	5 151
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 0</b>	<b>38 021 200</b>	<b>39 925 000</b>	<b>39 038 543</b>
19	AUTRES RECETTES EN RELATION AVEC LES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES			
<b>1 9 9</b>	<b><i>Impact de la modification suggérée de la structure tarifaire</i></b>			
1 9 9 0	Impact de la modification suggérée de la structure tarifaire	1 307 600	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 1 9 9</i>	1 307 600	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 1 9</b>	<b>1 307 600</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>39 328 800</b>	<b>39 925 000</b>	<b>39 038 543</b>
<b>2</b>	<b>SUBVENTION DE LA COMMISSION</b>			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMISSION			
<b>2 0 0</b>	<b><i>Subvention de la Commission</i></b>			
2 0 0 0	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 2 0 0</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 2 0</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 2</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
<b>3</b>	<b>COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE</b>			
3 0	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
<b>3 0 0</b>	<b><i>Activités de coopération interinstitutionnelle</i></b>			
3 0 0 0	Commission européenne – DG EMPL	1 054 400	920 000	2 341 598

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>105</b>	
1050	
<b>199</b>	
1990	Réduction pour traductions programmées/lentes: -10 % au lieu de -25 %.
<b>2</b>	
20	
<b>200</b>	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil.
2000	
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
3 0 0 1	Participation au comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 2	Gestion des projets interinstitutionnels	749 000	739 300	982 250
3 0 0 3	Parlement européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 4	Conseil de l'Union européenne	69 100	43 000	30 029
3 0 0 5	Cour des comptes européenne	66 700	50 000	27 952
3 0 0 6	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 7	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	p.m.
3 0 0 8	Cour de justice de l'Union européenne	654 700	p.m.	18 972
	<i>Total de l'article 3 0 0</i>	2 593 900	1 752 300	3 400 800
<b>3 0 1</b>				
3 0 1 0	Banque centrale européenne	90 200	95 500	14 000
3 0 1 1	Médiateur européen	397 700	410 300	451 255
	<i>Total de l'article 3 0 1</i>	487 900	505 800	465 254
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 0</b>	<b>3 081 800</b>	<b>2 258 100</b>	<b>3 866 054</b>
3 9	AUTRES RECETTES EN RELATION AVEC LA COOPERATION INTERINSTITUTIONNELLE			
<b>3 9 9</b>	<b><i>Impact de la modification suggérée de la structure tarifaire</i></b>			
3 9 9 0	Impact de la modification suggérée de la structure tarifaire	237 500	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 3 9 9</i>	<b>237 500</b>	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 3 9</b>	<b>237 500</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 3</b>	<b>3 319 300</b>	<b>2 258 100</b>	<b>3 866 054</b>
<b>4</b>	<b>AUTRES RECETTES</b>			
4 0	AUTRES RECETTES			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
3 0 0 1	
3 0 0 2	
3 0 0 3	
3 0 0 4	
3 0 0 5	
3 0 0 6	
3 0 0 7	
3 0 0 8	
<b>3 0 1</b>	
3 0 1 0	
3 0 1 1	
<b>3 9 9</b>	
3 9 9 0	Réduction pour traductions programmées/lentes: -10 % au lieu de -25 %.
<b>4</b>	
4 0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
<b>4 0 0</b>	<b>Intérêts bancaires</b>			
4 0 0 0	Intérêts bancaires	350 000	495 000	441 561
	<i>Total de l'article 4 0 0</i>	350 000	495 000	441 561
<b>4 0 1</b>	<b>Remboursements divers</b>			
4 0 1 0	Remboursements divers	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 4 0 1</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 4 0</b>	<b>350 000</b>	<b>495 000</b>	<b>441 561</b>
	<b>Total du titre 4</b>	<b>350 000</b>	<b>495 000</b>	<b>441 561</b>
<b>5</b>	<b>EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS</b>			
5 0	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET TRANSFERTS DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS			
<b>5 0 0</b>	<b>Excédent reporté de l'exercice précédent</b>			
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	p.m.	9 231 710
	<i>Total de l'article 5 0 0</i>	p.m.	p.m.	9 231 710
<b>5 0 1</b>	<b>Transferts de provisions des exercices précédents</b>			
5 0 1 0	Transfert de la provision pour investissements exceptionnels	696 000	774 800	p.m.
5 0 1 5	Transfert de la provision pour la stabilité des prix	560 700	598 500	p.m.
	<i>Total de l'article 5 0 1</i>	1 256 700	1 373 300	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 5 0</b>	<b>1 256 700</b>	<b>1 373 300</b>	<b>9 231 710</b>
	<b>Total du titre 5</b>	<b>1 256 700</b>	<b>1 373 300</b>	<b>9 231 710</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 254 800</b>	<b>44 051 400</b>	<b>52 577 869</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>4 0 0</b>	Sont inscrits à cet article les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4 0 0 0	
<b>4 0 1</b>	Cet article concerne les remboursements divers (communications téléphoniques privées, etc.).
4 0 1 0	
<b>5</b>	
5 0	
<b>5 0 0</b>	
5 0 0 0	Excédent reporté de l'exercice précédent. Article 16 du règlement financier du Centre de traduction du 22 décembre 2003.
<b>5 0 1</b>	
5 0 1 0	Prévisions des dépenses relatives au programme e-CdT afin d'adapter les systèmes locaux et les équipements.
	Part de la provision constituée en 2011 pour la stabilité des prix.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1	<b>PERSONNEL</b>			
11	<b>PERSONNEL EN ACTIVITÉ</b>			
110	<i>Personnel en activité</i>			
1100	Traitements de base	14 871 800	14 855 000	13 763 889
1101	Allocations familiales	1 368 100	1 849 300	1 285 431
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 355 600	2 324 800	2 218 249
1103	Indemnités de secrétariat	29 800	29 400	28 590
	<i>Total de l'article 110</i>	18 625 300	19 058 500	17 296 160
111	<b>Agents auxiliaires et agents locaux</b>			
1110	Agents auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.
1111	Interprètes auxiliaires	p.m.	p.m.	p.m.

#### IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2013

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1	
11	
<b>110</b>	
1100	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires. Tableau des effectifs 2013: 206 postes, soit 9 postes en moins par rapport à 2012. Augmentation annuelle de salaire calculée sur la base des salaires de 2012 (+1,7 %) plus une augmentation de 1 % pour janvier-juin 2013, et de 1 % supplémentaire pour juillet-décembre 2013.
1101	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et scolaires des fonctionnaires et agents temporaires. La diminution en 2013 est due à la révision du tableau des effectifs.
1102	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de l'annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédent le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal. Nombre de bénéficiaires en 2013 = 17, application d'augmentations de salaires identiques à celles du poste 1100.
<b>111</b>	
1110	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents auxiliaires.
1111	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III. Ce crédit sera exclusivement utilisé lorsque la direction générale de l'interprétation (anciennement «SCIC») ne pourra fournir les ressources demandées par le Centre de traduction, notamment à l'occasion des réunions de son conseil d'administration.



Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1112	Agents locaux	p.m.	p.m.	p.m.
1113	Stagiaires	13 500	13 300	13 788
1115	Agents contractuels	1 123 800	729 700	622 657
	<i>Total de l'article 111</i>	1 137 300	743 000	636 445
<b>112</b>	<b><i>Perfectionnement professionnel du personnel</i></b>			
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	196 400	210 000	178 898
	<i>Total de l'article 112</i>	196 400	210 000	178 898
<b>113</b>	<b><i>Cotisations patronales à la sécurité sociale</i></b>			
1130	Assurance maladie	505 600	505 100	492 569
1131	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	114 500	114 400	102 226
1132	Couverture du risque de chômage	150 900	155 200	121 684
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1112	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre V. Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération (y compris les heures supplémentaires), ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.
1113	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives aux stagiaires, en développant, par exemple, des relations avec les universités. 25 % du traitement de base d'un AD5/1 *, 3 stagiaires pour une période de quatre mois.
1115	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 bis et son titre IV. L'augmentation entre 2012 et 2013 est due à l'augmentation du nombre d'agents contractuels de 15 à 22.
<b>112</b>	
1120	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24 bis. La diminution en 2013 est due à la révision du tableau des effectifs.
<b>113</b>	
1130	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale (3,4 % du traitement de base); la contribution des agents s'élève à 1,7 % du traitement de base.
1131	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (0,77 % du traitement de base). Un supplément de 2 % est appliqué aux crédits ainsi calculés (portant le taux à 0,7854 %) pour couvrir les dépenses en cas de non-intervention de l'assurance (article 73 du statut).
1132	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires. Taux appliqué: 1,62 % du traitement de base.
1133	Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1134	Contribution au régime de pension communautaire	3 636 600	3 571 600	3 460 492
	<i>Total de l'article 113</i>	4 407 600	4 346 300	4 176 971
<b>114</b>	<b>Allocations et indemnités diverses</b>			
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	p.m.
1141	Frais de voyage pour le congé annuel	292 900	297 900	267 712
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 114</i>	293 900	298 900	267 712
<b>115</b>	<b>Heures supplémentaires</b>			
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 115</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>117</b>	<b>Prestations d'appoint</b>			
1171	Interprètes externes et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1134	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire. La contribution patronale est de 23,2 % des traitements de base, y compris pour le personnel contractuel, la contribution du personnel est de 11,6 %.
<b>114</b>	
1140	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance crédits pour 5 enfants d'agents dont le pays de résidence n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire et l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine. Les crédits ont été diminués suite à la révision du tableau des effectifs.
1143	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
<b>115</b>	
1150	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.
<b>117</b>	
1171	Rétribution des interprètes free-lance engagés pour permettre au Centre d'assurer l'interprétation de conférences ponctuelles, dans le cas où la Commission ne serait pas en mesure de mettre à sa disposition des ressources d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1175	Intérimaires	172 700	172 700	387 485
	<i>Total de l'article 117</i>	172 700	172 700	387 485
<b>118</b>	<b>Frais divers de recrutement et de mutation du personnel</b>			
1180	Frais divers de recrutement du personnel	51 000	51 000	84 513
1181	Frais de voyage	8 000	8 300	3 410
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	86 000	65 000	31 749
1183	Frais de déménagement	32 200	20 400	29 279
1184	Indemnités journalières temporaires	118 200	138 300	88 204
	<i>Total de l'article 118</i>	295 400	283 000	237 155
<b>119</b>	<b>Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1175	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire. Calcul pour 6 intérimaires (3 postes AST3 pour une période de six mois, et 3 postes AST1 pour une période de huit mois). Cela représente une diminution de 4 et 7 postes, respectivement, en 2011.
<b>118</b>	
1180	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement. Pour 2012 et 2013: estimations pour 3 procédures de sélection: publication, frais de voyage et indemnités pour 15 candidats par sélection, et examens médicaux, y compris les radiographies. Le nombre de sélection a diminué, il était de 6 en 2011.
1181	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Les différences entre les années dépendent des mouvements de personnel ainsi que des pays d'origine des nouveaux membres du personnel et des membres du personnel quittant le Centre.
1183	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité. Calcul basé sur les frais de déménagement moyens en 2011 * 6 déménagements en 2013 * 10 % d'augmentation des prix. La diminution observable en 2012 était due à un nombre moins élevé de déménagements résultant de la mise en oeuvre complète du tableau des effectifs.
1184	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
<b>119</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1190	Coefficients correcteurs	500	500	p.m.
	<i>Total de l'article 119</i>	500	500	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 11</b>	<b>25 129 100</b>	<b>25 112 900</b>	<b>23 180 825</b>
13	<b>MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS</b>			
<b>130</b>	<b><i>Missions et déplacements</i></b>			
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	40 000	40 000	68 000
	<i>Total de l'article 130</i>	40 000	40 000	68 000
<b>131</b>	<b><i>Missions et déplacements relatifs aux formations</i></b>			
1310	Frais de mission relatifs aux formations	30 000	30 000	50 000
	<i>Total de l'article 131</i>	30 000	30 000	50 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 13</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>118 000</b>
14	<b>INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL</b>			
<b>140</b>	<b><i>Infrastructure à caractère socio-médical</i></b>			
1400	Restaurants et cantines	38 600	37 500	34 821
	<i>Total de l'article 140</i>	38 600	37 500	34 821
<b>141</b>	<b><i>Service médical</i></b>			
1410	Service médical	60 200	39 400	61 500
	<i>Total de l'article 141</i>	60 200	39 400	61 500
<b>142</b>	<b><i>Autres interventions</i></b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1190	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
13	
<b>130</b>	
1300	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.
<b>130</b>	
1310	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
14	
<b>140</b>	
1400	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement courants des restaurants, cafétérias et cantines, notamment les contrats d'entretien des installations, la fourniture de matériel, etc. Calcul basé sur la consommation en 2011 * augmentation due à l'indexation en 2012 et 2013.
<b>141</b>	
1410	Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II. Augmentation en 2013 due aux dépenses réelles engagées en 2011.
<b>142</b>	



Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
1420	Autres interventions	281 000	250 400	200 500
1421	Relations sociales	13 000	12 000	21 025
	<i>Total de l'article 142</i>	294 000	262 400	221 525
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 14</b>	<b>392 800</b>	<b>339 300</b>	<b>317 845</b>
15	<b>MOBILITÉ</b>			
<b>152</b>	<b>Mobilité</b>			
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	p.m.
1521	Fonctionnaires du Centre de traduction détachés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 152</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 15</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
16	<b>SERVICES SOCIAUX</b>			
<b>160</b>	<b>Service social</b>			
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 160</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>162</b>	<b>Autres interventions</b>			
1620	Autres interventions	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 162</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>163</b>	<b>Centre de la petite enfance</b>			
1630	Centre de la petite enfance	145 000	142 900	122 700

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
1420	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1421	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais relatifs à l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
15	
<b>152</b>	
1520	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre de traduction dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre de traduction dans des organes nationaux ou internationaux.
16	
<b>160</b>	
1600	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
<b>162</b>	
1620	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
<b>163</b>	
1630	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2013 soumises par le Parlement européen.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
	<i>Total de l'article 163</i>	145 000	142 900	122 700
<b>164</b>	<b>Aide complémentaire aux handicapés</b>			
1640	Aide complémentaire aux handicapés	2 000	2 000	p.m.
	<i>Total de l'article 164</i>	2 000	2 000	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 16</b>	<b>147 000</b>	<b>144 900</b>	<b>122 700</b>
17	<b>RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION</b>			
<b>170</b>	<b>Réceptions et représentation</b>			
1700	Frais de réceptions et de représentation	2 000	3 000	785
	<i>Total de l'article 170</i>	2 000	3 000	785
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 17</b>	<b>2 000</b>	<b>3 000</b>	<b>785</b>
19	<b>PENSIONS</b>			
<b>190</b>	<b>Pensions</b>			
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 190</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 19</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>
	<b>Total du titre 1</b>	<b>25 740 900</b>	<b>25 670 100</b>	<b>23 740 155</b>
2	<b>IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
20	<b>INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>200</b>	<b>Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires</b>			
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 503 300	1 490 500	1 202 084
	<i>Total de l'article 200</i>	1 503 300	1 490 500	1 202 084

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>164</b>	
1640	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
17	
<b>170</b>	
1700	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réceptions et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
19	
<b>190</b>	
1900	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
<b>2</b>	
20	
<b>200</b>	
2000	Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles, parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre de traduction.

<b>Titre Chapitre Article Poste</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)</b>	<b>Budget 2012 (EUR)</b>	<b>Résultat 2011</b>
<b>201</b>	<b>Assurances</b>			
2010	Assurances	9 500	11 000	9 002
	<i>Total de l'article 201</i>	9 500	11 000	9 002
<b>202</b>	<b>Eau, gaz, électricité et chauffage</b>			
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	58 000	52 000	40 000
	<i>Total de l'article 202</i>	58 000	52 000	40 000
<b>203</b>	<b>Nettoyage et entretien</b>			
2030	Nettoyage et entretien	170 000	193 000	175 310
	<i>Total de l'article 203</i>	170 000	193 000	175 310
<b>204</b>	<b>Aménagement des locaux</b>			
2040	Aménagement des locaux	20 000	20 000	20 850
	<i>Total de l'article 204</i>	20 000	20 000	20 850
<b>205</b>	<b>Sécurité et surveillance des immeubles</b>			
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	81 400	83 100	72 540
	<i>Total de l'article 205</i>	81 400	83 100	72 540
<b>206</b>	<b>Acquisition de biens immobiliers</b>			
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 206</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>208</b>	<b>Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction de biens immobiliers</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>201</b>	
2010	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre de traduction.
<b>202</b>	
2020	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations courantes.
<b>203</b>	
2030	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, lavages, blanchissages, nettoyages à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
<b>204</b>	
2040	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparation dans les immeubles.
<b>205</b>	
2050	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
<b>206</b>	
2060	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
<b>208</b>	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction de biens immobiliers	p.m.	358 300	p.m.
	<i>Total de l'article 208</i>	p.m.	358 300	p.m.
<b>209</b>	<b>Autres interventions</b>			
2090	Autres interventions	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 209</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 20</b>	<b>1 842 200</b>	<b>2 207 900</b>	<b>1 519 786</b>
21	<b>INFORMATIQUE</b>			
<b>210</b>	<b>Informatique</b>			
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 500 000	1 438 000	874 302
	<i>Total de l'article 210</i>	1 500 000	1 438 000	874 302
<b>212</b>				
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes.	1 350 000	1 153 000	1 108 166
	<i>Total de l'article 212</i>	1 350 000	1 153 000	1 108 166
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 21</b>	<b>2 850 000</b>	<b>2 591 000</b>	<b>1 982 468</b>
22	<b>BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES</b>			
<b>220</b>	<b>Installations techniques et matériel bureautique</b>			
2200	Premier équipement	5 000	5 000	4 494
2201	Remplacement	p.m.	p.m.	p.m.
2202	Location	p.m.	5 000	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2080	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers: trois semaines de services d'expertise, tarif conclu en vertu du contrat cadre, en faveur du projet de rénovation du NHE.
<b>209</b>	
2090	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que consommations (eau, gaz et électricité), entretiens, les taxes communales et les frais accessoires.
21	
<b>210</b>	
2100	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Ce budget n'inclut pas l'acquisition et la maintenance du principal logiciel du programme e-CdT, mais prévoit 196 000 EUR pour les installations périphériques en relation avec le programme e-CdT.
<b>212</b>	
2120	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.). Cette estimation inclut 500 000 EUR afin de couvrir l'impact du programme e-CdT sur les systèmes locaux.
22	
<b>220</b>	
2200	Ce crédit est destiné à couvrir le premier équipement en matériel (photocopieuses, fax, scanners, etc.) pour le stockage de la documentation et des archives et la gestion du courrier.
2201	L'achat de matériel et installations sur ce crédit est conditionné par le déclassement, suivant les procédures établies, du matériel et des installations qu'il remplace.
2202	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location de télécopieurs, de machines à photocopier et d'installations techniques diverses.



Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
2203	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	1 146
2204	Matériel bureautique	3 000	3 000	3 949
	<i>Total de l'article 220</i>	10 000	15 000	9 588
<b>221</b>	<b>Mobilier</b>			
2210	Premier équipement	10 000	15 000	8 173
2211	Remplacement	5 000	5 000	3 468
2212	Entretien, utilisation et réparation	2 000	2 000	p.m.
	<i>Total de l'article 221</i>	17 000	22 000	11 641
<b>223</b>	<b>Parc automobile</b>			
2230	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	p.m.
2232	Location de véhicules	26 900	25 600	25 375
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	8 200	4 000	7 546
	<i>Total de l'article 223</i>	35 100	29 600	32 921
<b>225</b>	<b>Dépenses de documentation et de bibliothèque</b>			
2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	8 000	10 000	10 000
2251	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	p.m.
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	5 000	9 000	8 699
2253	Dictionnaires pour traducteurs	2 500	2 500	611
2254	Reliure et entretien des livres	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 225</i>	15 500	21 500	19 311
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 22</b>	<b>77 600</b>	<b>88 100</b>	<b>73 460</b>
23	<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT</b>			

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2203	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels et équipements.
2204	Ce crédit est destiné à couvrir des frais imprévus relatifs au matériel bureautique.
<b>221</b>	
2210	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier.
2211	Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement du mobilier, suite à l'audit sur l'ergonomie.
2212	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réparation et d'entretien du mobilier.
<b>223</b>	
2230	Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme d'une voiture de service ainsi que les dépenses de location occasionnelles pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
<b>225</b>	
2250	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications.
2251	Ce crédit est destiné à couvrir l'équipement en matériels spéciaux pour bibliothèques.
2252	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations et l'achat d'abonnements aux journaux et périodiques en fonction des besoins propres du Centre.
2253	Ce crédit est destiné à l'achat de dictionnaires.
2254	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
23	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
<b>230</b>	<b><i>Papeterie et fournitures de bureau</i></b>			
2300	Papeterie et fournitures de bureau	20 000	20 000	29 688
	<i>Total de l'article 230</i>	20 000	20 000	29 688
<b>232</b>	<b><i>Dépenses financières</i></b>			
2320	Frais bancaires	4 500	4 500	3 940
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 232</i>	4 500	4 500	3 940
<b>233</b>	<b><i>Frais juridiques</i></b>			
2330	Frais juridiques	p.m.	5 000	1 500
	<i>Total de l'article 233</i>	p.m.	5 000	1 500
<b>234</b>	<b><i>Dommmages et intérêts</i></b>			
2340	Dommmages et intérêts	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 234</i>	p.m.	p.m.	p.m.
<b>235</b>	<b><i>Autres dépenses de fonctionnement</i></b>			
2350	Assurances diverses	10 700	10 500	8 465
2352	Frais divers de réunions internes	1 500	1 500	867
2353	Déménagement des services	10 000	10 000	6 399
2359	Autres interventions	1 600	4 500	248
	<i>Total de l'article 235</i>	23 800	26 500	15 979
<b>239</b>	<b><i>Prestations entre institutions</i></b>			
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	p.m.
2391	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>230</b>	
2300	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
<b>232</b>	
2320	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunication interbancaire.
2321	Ce crédit est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
<b>233</b>	
2330	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
<b>234</b>	
2340	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
<b>235</b>	
2350	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation des réunions internes.
2353	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement à l'intérieur des bâtiments.
2359	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
<b>239</b>	
2390	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués, dactylographie y compris, par la Commission pour le compte du Centre de traduction.
2391	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	134 900	130 100	145 700
2393	Publications	16 000	27 000	23 885
2394	Diffusion	5 000	p.m.	4 966
	<i>Total de l'article 239</i>	155 900	157 100	174 550
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 23</b>	<b>204 200</b>	<b>213 100</b>	<b>225 657</b>
24	<b>AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>			
<b>240</b>	<b>Affranchissement</b>			
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	47 400	47 900	38 766
	<i>Total de l'article 240</i>	47 400	47 900	38 766
<b>241</b>	<b>Télécommunications</b>			
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision, et abonnements et redevances de télécommunications	215 000	295 000	194 160
	<i>Total de l'article 241</i>	215 000	295 000	194 160
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 24</b>	<b>262 400</b>	<b>342 900</b>	<b>232 927</b>
25	<b>FRAIS DE RÉUNIONS</b>			
<b>250</b>	<b>Frais de réunions et de convocations</b>			
2500	Réunions et convocations en général	5 000	5 000	8 086
	<i>Total de l'article 250</i>	5 000	5 000	8 086

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
2392	Article 12 du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil portant création d'un Centre de traduction. Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative de la Commission au Centre de traduction. L'augmentation est due à l'externalisation des travaux de décompte de frais de mission à l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO).
2393	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais pour la publication du budget, du rapport d'activité et d'autres actions de communication et de promotion du Centre de traduction.
2394	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.), ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients (crayons et stylos ornés du logo du CdT, clés USB ornées du logo, etc). Les frais associés à l'impression de documents sont couverts par le poste 2393.
24	
<b>240</b>	
2400	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux. Cette augmentation résulte du recours croissant aux services d'envoi en recommandé ou urgent (DHL).
<b>241</b>	
2410	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences, de transmission de données ainsi que les dépenses relatives aux équipements de télécommunications.
25	
<b>250</b>	
2500	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
255	<b>Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions</b>			
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	5 000	5 000	3 610
	<i>Total de l'article 255</i>	5 000	5 000	3 610
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 25</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>11 696</b>
26	<b>GOVERNANCE DU CENTRE</b>			
260	<b>Frais de réunions et de convocations</b>			
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	20 000	15 000
	<i>Total de l'article 260</i>	20 000	20 000	15 000
261	<b>Organisation des réunions du conseil d'administration</b>			
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	12 000	6 501
	<i>Total de l'article 261</i>	7 500	12 000	6 501
265	<b>Travaux d'interprétation</b>			
2650	Travaux d'interprétation	60 000	60 000	60 000
	<i>Total de l'article 265</i>	60 000	60 000	60 000
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 26</b>	<b>87 500</b>	<b>92 000</b>	<b>81 501</b>
27	<b>INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION</b>			
270	<b>Consultations, études et enquêtes de caractère limité</b>			
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	25 000	25 000	24 900
	<i>Total de l'article 270</i>	25 000	25 000	24 900

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>255</b>	
2550	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais annexes à la tenue des réunions, non couverts par l'infrastructure existante (par exemple organisés au bâtiment JMO, etc.).
<b>260</b>	
2600	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
<b>261</b>	
2610	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
<b>265</b>	
2650	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
27	
<b>270</b>	
2700	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.



Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
	TOTAL DU CHAPITRE 27	25 000	25 000	24 900
	<b>Total du titre 2</b>	<b>5 358 900</b>	<b>5 570 000</b>	<b>4 152 396</b>
<b>3</b>	<b>DÉPENSES OPÉRATIONNELLES</b>			
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE			
300	<i>Prestations de traduction externe</i>			
3000	Prestations de traduction externe	12 440 000	12 124 300	13 704 572
	<i>Total de l'article 300</i>	12 440 000	12 124 300	13 704 572
	TOTAL DU CHAPITRE 30	12 440 000	12 124 300	13 704 572
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE			
310	<i>Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle</i>			
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	715 000	687 000	693 336
	<i>Total de l'article 310</i>	715 000	687 000	693 336
	TOTAL DU CHAPITRE 31	715 000	687 000	693 336
	<b>Total du titre 3</b>	<b>13 155 000</b>	<b>12 811 300</b>	<b>14 397 908</b>
<b>10</b>	<b>PROVISIONS</b>			
100	CRÉDITS PROVISIONNELS			
1000	<i>Crédits provisionnels</i>			
10000	Provision pour les contributions patronales au régime communautaire des pensions	p.m.	p.m.	p.m.
10001	Provision pour l'acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.	p.m.
10002	Provision pour imprévus	p.m.	p.m.	p.m.

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
<b>3</b>	
30	
<b>300</b>	
3000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de marques communautaires et de documents, la révision et la modification de traductions et le contrôle linguistique d'originaux, ainsi que la terminologie (traduction de listes de termes).
31	
<b>310</b>	
3100	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
<b>10</b>	
<b>100</b>	
<b>1000</b>	
10000	Provision constituée comme crédit provisionnel pour le versement des contributions patronales au régime communautaire des pensions. Aucune provision n'est nécessaire dans la mesure où le crédit pour l'exercice en cours est inscrit au poste 1134.
10001	
10002	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Avant-projet de budget pour l'exercice 2013 (EUR)	Budget 2012 (EUR)	Résultat 2011
10003	Provision pour la stabilité des prix	p.m.	p.m.	p.m.
10004	Provision pour le fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	p.m.
10005	Provision pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	p.m.
10006	Provision pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	p.m.
	<i>Total de l'article 1000</i>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL DU CHAPITRE 100</b>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>Total du titre 10</b>	p.m.	p.m.	p.m.
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>44 254 800</b>	<b>44 051 400</b>	<b>42 290 460</b>

Titre Chapitre Article Poste	Commentaires
10003	
10004	Provision destinée à la création du fonds permanent de préfinancement visé à l'article 59 bis, paragraphe 3, du règlement financier du Centre de traduction. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice.
10005	Le litige a été réglé en 2010, et aucun crédit n'est nécessaire.
10006	

## ANNEXE 1 TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2011		2012		2013	
	Pourvus au 31.12.2011		Autorisés dans le cadre du budget		Prévisions	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	1
AD 14	1	1	1	0	1	0
AD 13	0	0	1	1	0	0
AD 12	6	5	7	5	8	3
AD 11	8	9	9	8	9	9
AD 10	10	5	9	6	10	5
AD 9	3	7	3	10	2	10
AD 8	2	9	3	9	5	8
AD 7	9	18	9	22	7	23
AD 6	0	15	4	16	5	16
AD 5	3	21	1	13	0	16
<b>TOTAL AD</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>47</b>	<b>91</b>	<b>47</b>	<b>91</b>
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	0	1	0	1
AST 8	5	0	5	0	5	0
AST 7	2	2	2	3	3	3
AST 6	2	3	3	2	2	2
AST 5	1	3	1	6	2	9
AST 4	3	12	5	16	3	12
AST 3	5	20	2	21	2	17
AST 2	0	6	0	10	0	6
AST 1	0	8	0	0	0	1
<b>TOTAL AST</b>	<b>18</b>	<b>55</b>	<b>18</b>	<b>59</b>	<b>17</b>	<b>51</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>145</b>	<b>65</b>	<b>150</b>	<b>64</b>	<b>142</b>
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>205</b>		<b>215</b>		<b>206</b>	